
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 décembre 2025 à 19 h 30
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Madame Danielle MYRAND, Mairesse d'arrondissement
Madame Julie FORGUES, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Christopher LITTLE, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement,
Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics
Madame Clara MICHAUD, Analyste de dossiers
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Madame Marie-Claude OUELLET, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et des relations
avec les citoyens
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur du l'aménagement urbain et de la Sécurité publique

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA25 28 199

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Julie FORGUES

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève du mardi 2 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Annonces de la mairesse

La mairesse ouvre la séance en saluant l'assemblée et en précisant que l'équipe a récemment amorcé un processus de transition et d'intégration, et remercie les services administratifs ainsi que les employés de l'arrondissement pour leur soutien. Elle souligne également l'importance de la participation citoyenne et remercie les personnes présentes pour leurs questions et préoccupations, qui orientent les décisions du conseil.

Elle présente ensuite deux messages de condoléances. Le premier est adressé à la famille Bardier, à la suite du décès de monsieur Germain Bardier, ancien responsable des travaux publics de Sainte-Geneviève, reconnu pour son engagement, son dynamisme et son implication communautaire. Le second est destiné à la famille Harding, éprouvée par la perte de Cassandra et Katelyn Harding, deux jeunes femmes de la communauté décédées d'un cancer rare. Elle rend hommage à leur courage et à leur contribution à la vie locale.

La mairesse poursuit avec des annonces, notamment le succès de l'événement du « Courrier des lutins », qui a permis à plus de 200 enfants de remettre leur lettre au Père Noël, suivi du patin et du cinéma des fêtes. Elle remercie les participants et les organisateurs.

Elle rappelle ensuite les règles de stationnement hivernal en vigueur depuis le 1er décembre, ainsi que la nomination des membres des comités consultatifs, en saluant l'engagement des anciens membres.

Elle informe la population de la tenue de deux marchés de Noël artisanaux le samedi 6 décembre et invite les citoyens à y participer pour soutenir les créateurs locaux.

Monsieur Bélanger en profite pour remercier le Club Optimiste pour sa collecte de dons dans le cadre de la guignolée, soulignant l'importance de la solidarité en cette période.

La mairesse conclut en souhaitant à tous un joyeux temps des fêtes et en rappelant que les informations concernant les paniers de Noël sont disponibles sur les tableaux électroniques.

10 - Annonces - sécurité publique, affaires policières et vie communautaire

Il n'y a pas d'affaires policières à l'ordre du jour. La mairesse invite le coordonnateur de la sécurité publique, monsieur Alexandre Héroux, à prendre la parole pour ses annonces. Celui-ci indique qu'il n'y a pas de nouvelles majeures en matière de sécurité publique. Il rappelle que les règles de stationnement hivernal sont en vigueur depuis dimanche soir et précise que les patrouilleurs ont rencontré plusieurs citoyens, constatant très peu d'infractions grâce à la sensibilisation effectuée.

Il insiste sur l'importance de bien placer les poubelles conformément au règlement, soit dans l'entrée et non dans la rue, afin de faciliter le travail des équipes de déneigement. Des avertissements et des visites de sensibilisation sont prévus pour assurer la sécurité et l'efficacité des opérations.

Monsieur Héroux mentionne que les travaux sur le pont sont terminés et qu'aucun projet majeur n'est prévu à court terme. L'équipe pourra ainsi se concentrer sur ses fonctions principales : le respect des règlements municipaux et les deux priorités fixées pour l'année à venir, soit la mobilité et la propreté de l'arrondissement.

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 39

Questions sur place :

François Robert

Annonces de l'équipe

Fin : 19 h 40

10 - Période de questions des membres du conseil

Début : 19 h 41

Richard Bélanger Plainte pour déglaçage rue Joly et de Montigny.

Fin : 19 h 56

CA25 28 200

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 18 novembre 2025.

Il est proposé par Alain WILSON

 appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 18 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.07 1259350025

CA25 28 201

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mercredi 26 novembre 2025, à 10 h.

Il est proposé par Alain WILSON

 appuyé par Julie FORGUES

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mercredi 26 novembre 2025, à 10 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.08 1259350026

CA25 28 202

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mercredi 26 novembre 2025 à 10 h 30.

Il est proposé par Richard BELANGER

 appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mercredi 26 novembre 2025 à 10 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.09 1259350027

CA25 28 203

Déclaration pour la journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

Le 6 décembre, nous nous souvenons et honorons les vies tragiquement perdues lors de la tuerie de l'École Polytechnique de Montréal en 1989. Ce jour-là, 14 jeunes femmes ont été tuées simplement parce qu'elles étaient des femmes.

Cet acte de violence misogyne a profondément marqué notre histoire collective.

Nous nous souvenons de :

- Maryse Leclair
- Hélène Colgan
- Anne-Marie Lemay
- Nathalie Croteau
- Sonia Pelletier
- Barbara Daigneault
- Michèle Richard
- Anne-Marie Edward
- Annie St-Arneault
- Maud Haviernick
- Maryse Laganière
- Annie Turcotte
- Barbara Klucznik-Widajewicz
- Geneviève Bergeron

Alors que nous commémorons cette tragédie, nous réaffirmons notre engagement à lutter contre la violence fondée sur le sexe sous toutes ses formes. Cette journée nationale de commémoration est aussi un moment pour agir.

Mettre fin à la violence fondée sur le sexe exige une prise de conscience collective, une éducation continue, et un effort concerté pour dénoncer les comportements néfastes et soutenir les personnes survivantes.

Dans le même esprit, nous vous invitons à vous joindre au mouvement québécois en participant à la campagne de sensibilisation des **12 jours d'action contre les violences faites aux femmes**. Se déroulant du 25 novembre au 6 décembre sous le thème : « *Même monde, mêmes luttes, mêmes espoirs* », cette initiative souligne l'importance de poursuivre nos efforts pour défendre le droit des femmes à vivre dignement dans une société où la violence à leur égard n'a pas sa place.

Mobilisons-nous ensemble pour cette cause essentielle !

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01

CA25 28 204

Autoriser une dépense totale additionnelle de 35 443,31\$, taxes incluses, soit: 1) une dépense additionnelle de 30 930,59\$ dans le cadre du contrat accordé pour Groupe CIVITAS inc. pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la réalisation d'un nouveau jeu d'eau au parc Chaumette dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente-cadre 2024-10, majorant le montant total de 105 123,94 \$ à 136 054,53 \$, taxes et contingences incluses, 2) une dépense supplémentaire de 4 512,72 \$ pour couvrir les coûts du suivi des sols contaminés de Traces Qc.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale additionnelle de 35 443,31 \$, taxes et contingences incluses, ventilée comme suit:

- un montant de 28 118,72\$ taxes incluses dans le cadre du contrat accordé pour Groupe CIVITAS inc. pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la réalisation d'un nouveau jeu d'eau au parc Chaumette dans l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève;
- un montant de 2 811,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- un montant de 4 512,72 \$, taxes incluses, pour couvrir les coûts du suivi des sols contaminés de Traces Qc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1250543010

CA25 28 205

Autoriser une subvention de 17 246,25 \$, taxes incluses à titre de partenaire de saison au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'année 2024.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'autoriser une subvention de 17 246,25 \$ pour une contribution, selon l'entente de visibilité, à titre de partenaire, au Centre des arts de la scène Pauline-Julien, pour l'année 2024.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1259649003

CA25 28 206

Octroyer un montant de 3 000 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'Arrondissement à trois (3) OBNL, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'affecter un montant de 3 000 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement à plusieurs partenaires, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, comme suit :

Société patrimoine et histoire Île Bizard et Sainte-Geneviève	1 000,00 \$
Club optimiste de L'Île Bizard	1 000,00 \$
Fondation du Cégep Gérald-Godin	1 000,00 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1254364024

CA25 28 207

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève pour l'année 2026.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève pour l'année 2026.

Les séances débutent à 19 h 30 et se tiennent à la salle Madeleine-Lahaye située au 500, montée de l'Église, à L'Île-Bizard, à l'exception de la séance du mois de juillet qui aura lieu à la résidence Vent de l'Ouest située au 4500, boulevard Jacques-Bizard, à Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1252714015

CA25 28 208

Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2026) (CA28 0088).

ATTENDU l'avis de motion donné du règlement sur les tarifs de l'arrondissement, à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 26 novembre 2025 par sa résolution CA25 28 196;

ATTENDU le dépôt du projet de ce règlement à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 26 novembre 2025 par sa résolution CA25 28 196;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'adopter, avec modifications, le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève (exercice financier 2026) - Règlement numéro CA28 0088.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1252714014

CA25 28 209

Modifier divers règlements d'emprunt énumérés à l'annexe A afin de réduire le montant de l'emprunt initialement autorisé.

ATTENDU QUE l'objet des règlements énumérés à l'annexe A, jointe au dossier décisionnel, a été réalisé selon ce qui était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financé de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe A pour ajuster les montants de l'emprunt.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

QUE soient modifiés chacun des règlements énumérés à l'annexe A par le remplacement des montants de l'emprunt décrété par ces règlements par les montants indiqués sous la colonne "Ville Emprunt (b)" de l'annexe;

QUE l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe A ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;

QUE l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe A;

ET QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1258522004

CA25 28 210

Statuer sur la nomination des deux (2) conseillers municipaux au poste de la présidence et de la vice-présidence, ainsi que sur la nomination de deux membres citoyens, au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme numéro CA28 0041 et ses amendements.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

De mettre fin aux mandats des membres citoyens suivants :

- monsieur Jean-Pierre-Tanguay
- monsieur Claude-Henri Bertrand

De nommer au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève,

du 2 décembre 2025 jusqu'au 1er décembre 2026 :

- la conseillère d'arrondissement madame Julie Forgues à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme;
- le conseiller d'arrondissement monsieur Richard Bélanger, à titre de président suppléant,
- monsieur François Robert, au titre de membre citoyen,
- monsieur Eric Dugas, au titre de membre citoyen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1257905016

CA25 28 211

Statuer sur la nomination du président et de quatre (4) membres citoyens au comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075.

Il est proposé par Julie FORGUES

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De nommer au comité de la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour une durée d'un an, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026:

Monsieur Christopher Little, conseiller d'arrondissement, à titre de président,

et de nommer à titre de membres citoyens du comité:

- madame Johanne Bonin
- monsieur Matteo Maggio
- monsieur Greg Lipsin
- monsieur Michel Wilson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.02 1256059008

CA25 28 212

Déposer les déclarations des intérêts pécuniaires des conseiller-ères d'arrondissement.

Le conseil d'arrondissement prend acte du dépôt, conformément aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, des déclarations des intérêts pécuniaires de :

Madame Julie Forgues, conseillère d'arrondissement pour le district de Pierre-Forcier;
Monsieur Richard Bélanger, conseiller d'arrondissement pour le district de Jacques-Bizard;
Monsieur Christopher Little, conseiller d'arrondissement pour le district de Sainte-Geneviève;
Monsieur Alain Wilson, conseiller d'arrondissement pour le district de Denis-Benjamin-Viger.

60.01 1259350028

CA25 28 213

Levée de la séance

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 2 décembre 2025 à, 19 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Madame la mairesse d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Danielle MYRAND
Mairesse d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2026.